

Dossier pédagogique des Equipes Populaires  
Bimestriel n° 145 • Juillet - Août 2011

Belgique-België  
P.P. - P.B.  
5000 - Namur 1  
BC 4854

# Contrastes



**Prisons :**

# Les raisons de la colère

Barneyboogles-Fotolia.com

# Les raisons de la colère

Prisons vétustes, conditions de détention déplorables, surpopulation chronique, manque de moyens consacrés à l'aide psychosociale et à la réinsertion. La colère des gardiens qui a fait récemment la Une des journaux est révélatrice d'une tension et d'un désarroi grandissant au sein des établissements pénitentiaires.

Hélas, la réponse politique à ce malaise est inappropriée. Pour faire face au problème de surpopulation, le gouvernement a adopté un vaste plan de construction de nouvelles prisons d'ici 2016. Pourtant, tous les acteurs de terrain et les observateurs avisés crient haut et fort depuis longtemps que plus on construit de nouvelles prisons, plus on trouve des détenus pour les remplir.

Or, la Belgique se situe déjà dans le peloton de tête du nombre de détenus, en particulier en détention préventive.

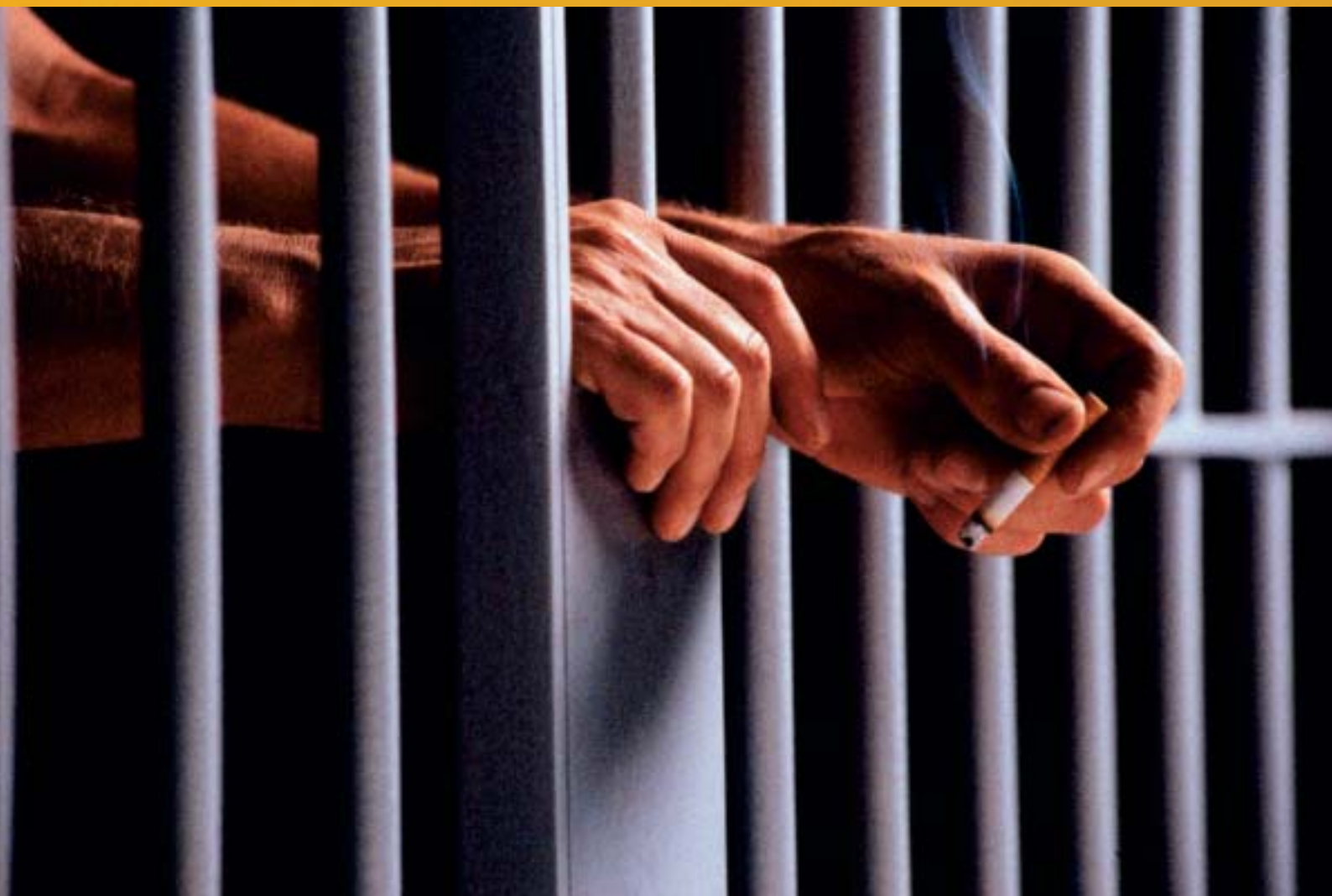
Les véritables solutions sont à chercher dans l'amélioration du fonctionnement de la Justice, dans une politique moins répressive et plus éducative, dans une amélioration des conditions de vie des détenus, dans une meilleure formation du personnel pénitentiaire. Tout cela coûte, mais certainement pas plus que la location de prisons à l'étranger, la construction de nouveaux établissements ou l'installation de filets de sécurité pour éviter les évasions spectaculaires.

Non, l'argent n'est pas le nerf de la guerre des prisons, c'est le choix délibéré d'une politique sécuritaire renforcée par une opinion publique avide de tolérance zéro. Au détriment d'une réelle politique de prévention et de réinsertion auprès de personnes certes coupables d'actes délictueux, mais également victimes d'une fracture sociale grandissante.

Rappelons à ce propos la célèbre citation de Victor Hugo : "Ouvrez des écoles, vous fermerez des prisons".

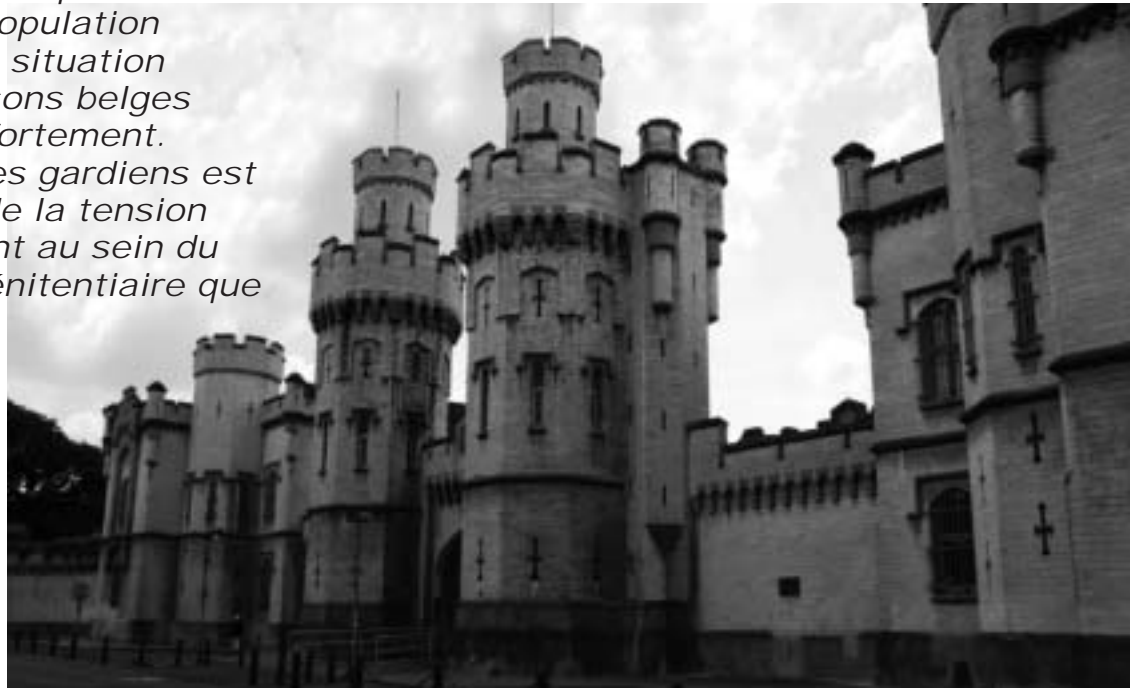
Dans ce dossier, nous abordons la question des conditions de vie des détenus, des raisons de la surpopulation, de la difficile réinsertion des détenus.

Nous avons également choisi de donner la parole à quelques acteurs de terrain, et en particulier à Patrick, qui a gagné son combat pour retrouver une place dans la société.



# La prison au quotidien

*Les prisons belges ne sont pas des hôtels quatre étoiles. Avec la surpopulation carcérale, la situation dans les prisons belges se dégrade fortement. La grogne des gardiens est révélatrice de la tension qui règne tant au sein du personnel pénitentiaire que des détenus.*



La Belgique a dépassé récemment le cap de 11.000 détenus. Ce chiffre est en augmentation constante : + 75% depuis le début des années '80, sans qu'il n'y ait pour autant une aggravation significative de la délinquance.

Le Conseil central de surveillance pénitentiaire<sup>(1)</sup>, qui a pour mission de contrôler les conditions de traitement réservées aux détenus, pointe du doigt les nombreuses plaintes reçues des détenus. Le rapport 2007 pointe du doigt les conditions d'hygiène, d'alimentation et de santé, qui laissent de plus en plus à désirer. Dans une série d'établissements anciens, les détenus séjournent dans des cellules dignes du Moyen Âge, ne disposant ni d'eau ni de sanitaires. A Merksplas, la toilette et la lessive se font au moyen d'une cruche, qui sert parfois d'urinoir... L'absence de WC contraint les détenus à utiliser des seaux (en présence de leurs codétenus !) et à vivre en permanence dans une odeur insupportable. Autre exemple de dysfonctionnement : la quantité alimentaire fournie correspond au nombre théorique de places dans la prison, pas au nombre réel de détenus...<sup>(2)</sup>

La vétusté des prisons belges entraîne des problèmes de santé et de sécurité : moisissures, manque de chauffage, éboulements, rats... Ce problème est dénoncé depuis de nombreuses années, mais rien ne

change fondamentalement. Le nouveau "Masterplan" du ministère de la Justice prévoit la construction de quatre nouvelles prisons d'ici 2012. Cependant, celles-ci ne sont pas destinées à remplacer les prisons actuelles mais à faire face au problème de l'augmentation constante du nombre de détenus. Il y a donc tout lieu de penser qu'il ne faut pas s'attendre à une amélioration significative des conditions de détention dans les prisons actuelles...

De nombreux détenus se plaignent également du manque ou de l'absence de respect vis-à-vis de leurs effets personnels ou vis-à-vis d'eux-mêmes : pertes durant les transferts, vêtements et matelas souillés, recours à la violence de la part du personnel, règlements arbitraires, déshabillages non justifiés...

Les mauvaises conditions de vie ont des conséquences néfastes sur la santé physique et mentale des détenus, et la prise en charge médicale est également problématique (voir encadré).

Le traitement des toxicomanes (50 à 70% des détenus sont des consommateurs réguliers) et leur suivi psychologique devrait également être grandement amélioré<sup>(3)</sup>.

Le conseil central de surveillance pénitentiaire relève également des lacunes dans le fonctionnement de



1. Les Commissions de surveillance (et le Conseil central de surveillance pénitentiaire qui les chapeaute) ont été créés en 2003. Ils ont pour mission de contrôler les conditions de détention et le respect des règles en la matière. Il existe une commission dans chaque prison, et celles-ci sont indépendantes de l'administration pénitentiaire. Ce sont des observateurs privilégiés du monde pénitentiaire. Le dernier rapport du Conseil analyse en détails par prison et par thème les plaintes et les observations basées sur les rapports des commissions de chaque prison. Téléchargeable sur [www.just.fgov.be/rapport\\_conseil\\_central\\_surveillance\\_penitentiaire\\_2007.doc](http://www.just.fgov.be/rapport_conseil_central_surveillance_penitentiaire_2007.doc)

2. A ce propos, consulter aussi le site [justice-en-ligne.be](http://justice-en-ligne.be)

3. D'après Manuel LAMBERT, in *Le détenu, un citoyen comme un autre !*, colloque du PS bruxellois, 13 mars 2008, p. 137.

→ nombreux services psychosociaux : absence ou démotivation du personnel, retards dans les dossiers de libération conditionnelle...

Et la situation est loin de s'arranger. Dans son rapport 2008, l'Observatoire international des prisons critique la politique répressive de l'Etat belge qui voit sa population carcérale sans cesse augmenter sans que la délinquance ne soit accrue et souligne également le manque de soins de santé. De son côté, le Comité européen pour la prévention de la torture dénonce dans son dernier rapport 2010 plusieurs éléments d'infraction de la Belgique : surpopulation, morts suspectes, maltraitements, mauvais soins de santé, transferts forcés vers les Pays-Bas et l'utilisation du pistolet à impulsion électrique Taser dans certains établissements.

Des activités vues d'un mauvais œil

Les établissements pénitentiaires dépendent du **ministère de la Justice** pour ce qui concerne la gestion des bâtiments, le fonctionnement des prisons et de leur personnel, et l'exécution de la peine.

Le personnel pénitentiaire est composé de directeurs et sous-directeurs, d'administratifs, de personnel médical (médecins, infirmiers), du service psychosocial (assistants sociaux et psychologues), du personnel de surveillance et de technique (agents pénitentiaires). Il y a aussi les représentants des cultes (aumôniers, conseillers laïques, Imam, etc.) qui font partie de structures financées par le ministère de la Justice.

Pour le reste (enseignement, formation, culture, aide psychologique), ce sont les **Communautés** et les **Régions** qui d'une part financent des écoles de promotion sociale qui dispensent cours et formations en prison, et d'autre part subventionnent le secteur associatif qui organise également cours, formations, activités socioculturelles.

De manière générale, trop peu de choses sont cependant organisées en prison pour aider le détenu à se réinsérer dans la société. Même si les choses évoluent dans le sens d'une meilleure offre de services et de cours au sein des prisons, de nombreux obstacles freinent ou empêchent leur réalisation et l'évolution des mentalités prend du temps à faire son chemin (voir article page 17). Et même lorsque les établissements pénitentiaires sont favorables à l'élargissement des activités de ce type, les associations qui veulent s'y lancer se heurtent à d'autres difficultés. Notons par exemple le manque ou l'inadéquation des locaux, la sécurité qui prime sur tout le reste, les transferts imprévisibles des détenus qui rendent quasi impossible la continuité d'un travail, le manque de coordination entre les services, etc.<sup>(4)</sup>

Vers une reconnaissance des droits des détenus

Face à cette situation peu réjouissante, la loi Dupont adoptée en 2005 a pour objectifs d'harmoniser les pratiques entre les différents établissements, de reconnaître des droits aux détenus et de favoriser leur réinsertion. Cette loi – du nom de son concepteur, le Pr Lieven Dupont (KULeuven) – vise, en théorie, plusieurs

## Profil de la population carcérale

Les détenus sont répartis dans 31 établissements pénitentiaires : 15 en Flandre, 14 en Wallonie et 2 à Bruxelles. Il existe également un établissement de défense sociale pour les personnes qui sont jugées irresponsables du fait de leur santé mentale (Paifve), et deux centres pour le placement provisoire des mineurs (Everberg et Tongres).

Il y a deux grandes catégories de prisons : les maisons d'arrêt pour les personnes en détention préventive (37% des détenus) et les maisons de peine pour les condamnés. Mais au vu de la surpopulation, de plus en plus d'établissements cumulent les deux fonctions. Cette surpopulation est surtout perceptible dans les maisons d'arrêt. A Forest par exemple, il y a 650 détenus pour 400 places.

Parmi les maisons de peine, il y a 4 établissements ouverts (travail éducatif, discipline souple, peu de contraintes) et 2 établissements semi-ouverts (travail en atelier ou à l'extérieur le jour, régime sécurisé la nuit).

A titre d'exemple, le parcours type d'une personne arrêtée à Bruxelles est son transfert à Forest, qui est une maison d'arrêt. Après sa condamnation, il va à Iltre, qui est

une maison de peine. En fin de peine, il va à Saint-Hubert en régime semi-ouvert ou bénéficie d'un bracelet électronique. Mais si le détenu est condamné à une peine légère, il reste généralement à Forest.

La décision du régime semi-ouvert dépend du type de délit et de la personnalité du détenu. Cette semi-liberté représente un atout pour la réinsertion mais certaines personnes ayant connu l'enfermement complet et plus autoritaire pendant de longues années supportent parfois mal cette pseudo-liberté...

De façon schématique, on peut dire que le détenu moyen est un homme (95%), relativement jeune (60% ont entre 18 et 35 ans), peu scolarisé (75% n'ont que le CEB), avec une probabilité importante d'être étranger (43% sont étrangers, à quoi il faut ajouter ceux qui sont d'origine étrangère).

Plusieurs études<sup>(1)</sup> ont mis en évidence que cette surreprésentation statistique des étrangers principalement en détention préventive s'expliquerait surtout en raison de facteurs socio-économiques et du fait que la justice a tendance à être plus sévère avec eux.<sup>(2)</sup> Sur Bruxelles, le nombre de détenus provenant des pays de l'Est est en forte augmentation.

L'origine sociale et le faible niveau de scolarité sont deux facteurs déterminants. On constate que la majorité d'entre eux ont connu des difficultés à s'intégrer sur le plan économique, social, scolaire, voire même familial.

Les détenus proviennent souvent d'un milieu économiquement défavorisé et ont connu un parcours de vie difficile : ruptures familiales, décrochage scolaire, absence de perspectives d'emploi, alcoolisme ou drogue, petite délinquance. Le phénomène d'analphabétisme a tendance à s'aggraver également. Hélas, la prison n'arrange généralement rien et risque plutôt d'être un facteur supplémentaire de désocialisation : perte de liens familiaux, perte d'emploi et de logement, surendettement...

Notons cependant que les régions les plus pauvres du pays ne comptent pas pour autant plus d'auteurs de faits condamnables. Ce sont plutôt des différences entre les niveaux de vie des habitants, que la criminalité est la plus fréquente (tentations, sentiment d'injustice).<sup>(3)</sup>

1. Notamment celle de Sonja Snacken, criminologue à la VUB, citée dans *Le Vif* du 31/08/2009.

2. *Se former en prison, l'impossible défi ?* Cefoc, 2010.

3. Analyse de la composition de la population carcérale, Ligue belge des droits de l'Homme.



grands principes : offrir aux détenus des conditions psychosociales, physiques et matérielles qui respectent la dignité humaine; assurer la sauvegarde de l'ordre et de la sécurité durant la durée de leur peine ; empêcher les effets préjudiciables évitables de la détention, etc. Un ensemble de 180 articles répartis en grands "chapitres" (surveillance, soins de santé, sécurité, religion, vie en communauté...).

Jusqu'à présent, seul le premier volet concernant les questions relatives à l'ordre et la sécurité ont fait l'objet d'arrêtés royaux et sont d'application depuis 2007.

Pour ce qui concerne les autres volets, leur application se fait attendre mais en principe, la prison ne devrait plus être tout à fait "une zone de non-droits"<sup>(5)</sup> à partir de septembre prochain. En effet, de nouveaux arrêtés royaux ont été adoptés en avril dernier. Ils portent sur les droits des détenus (vie quotidienne, contacts avec l'extérieur, normes d'hygiène...) et sur les sanctions disciplinaires. Dans ces matières, la loi prévoit des règles minimales communes, même si les prisons pourront garder leur spécificité.

Les aspects qui ne seront pas encore d'application concernent la planification de la détention (obligation de rédiger avec le détenu un "plan de détention" dès son entrée), la mise au travail et le droit de plainte des détenus. Etonnant que ce droit de plainte ne soit pas mis en application en même temps que le volet "sanctions disciplinaires"...

En conclusion, la loi a l'avantage de fixer un cadre commun et des règles claires. Mais comme le déplore l'Observatoire international des prisons, vu les problèmes d'insalubrité des établissements et de surpopulation carcérale, il y a lieu d'être sceptique sur une amélioration significative à court ou moyen terme des conditions de détention dans nos prisons belges.

**Monique Van Dieren**

4. Echanges de pratiques sur l'éducation et la réinsertion professionnelle des détenus, Partenariat Grundtvig 2008-2010.

5. *Des règles claires pour les détenus*, Le Soir du 27/4/11.

## Santé : Peut mieux faire...

Les soins de santé laissent clairement à désirer. Le problème réside dans le fait que, contrairement à la France par exemple où la santé en prison dépend du ministère de la Santé, les détenus belges dépendent du ministère de la Justice, ce qui implique notamment un manque de suivi dans les traitements en cours (ex : les traitements de substitution à la drogue) et un suivi médical peu performant de par le manque de personnel. Il n'est pas rare qu'un médecin ne dispose que de deux heures pour soigner entre 20 et 50 détenus.

Les problèmes de suivi médical sont tels que les intervenants conseillent aux détenus de profiter au maximum de leurs congés pénitentiaires pour se faire soigner à l'extérieur...

En raison d'un nombre croissant de troubles mentaux en détention, le Conseil de surveillance pénitentiaire estime qu'il faudrait davantage de médecins-psychiatres pour prodiguer des soins dès l'entrée en prison (prévention du suicide notamment). Le stress et la dépression liés à la détention engendrent de multiples problèmes tels que troubles du sommeil, automutilations ou tentatives de suicide. Or, certaines prisons n'ont pas de médecin psychiatre et lorsqu'il y en a un, la consultation dure environ 10 minutes et se focalise sur le diagnostic, pas sur l'écoute et le traitement.

Le taux de suicides en détention est évidemment hautement significatif du vécu de la personne en détention. Marc Vanderveken avait évalué que le taux de suicides en prison était environ 10 fois plus élevé que celui rencontré dans la vie "normale". Il avait observé par ailleurs, sur base de l'évolution du taux de suicides sur le long terme (1895 à 2002), une concomitance entre les périodes de surpopulation carcérale et celles d'un accroissement des taux de suicides en prison<sup>(1)</sup>.

1. Extrait de "Le détenu, un citoyen comme un autre !", actes du colloque organisé par le PS bruxellois en mars 2008.

# "On se concentre sur la personne, pas sur ce qu'elle a fait"

*Patrick Vanderveiken est conseiller moral depuis 6 ans dans les prisons d'Andenne, de Dinant et de Namur. Il accompagne les détenus et leur donne en quelque sorte une seconde chance. Un métier difficile qui engendre de la frustration mais aussi beaucoup d'espoir. Une profession souvent méconnue qui a pourtant toute son importance dans l'univers particulier de la prison.*



M. Van Dieren

## **En quoi consiste la fonction de conseiller moral ?**

On écoute le détenu, on lui apporte un soutien moral car certains se retrouvent seuls, sans famille ni amis. Et le contexte d'enfermement est difficile à appréhender. On l'oriente également vers les services les plus adéquats. On met en place des activités collectives qui réunissent des détenus autour d'un thème. Ce sont les détenus qui font appel à nous, c'est une démarche personnelle.

## **Qui est votre employeur ? De combien de détenus vous occupez-vous ?**

Nous sommes subsidiés par le ministère de la Justice mais notre employeur direct, c'est la fondation d'Assistance morale aux détenus. J'ai un contact avec 75 détenus répartis sur trois prisons : Andenne, Namur et Dinant.

## **Quelles sont les principales difficultés que vous rencontrez ?**

Si on est un peu trop virulent en défendant les droits des détenus, ce n'est pas toujours vu d'un bon œil. Certains gardiens peuvent le prendre mal et vous mettre des bâtons dans les roues quand vous venez rencontrer un détenu. Par exemple, ils peuvent retarder la rencontre ou encore vous dire que le détenu ne veut finalement pas vous voir alors que dans les faits, il voulait me rencontrer. La culture de l'entreprise dépend aussi du directeur de la prison et de ses sensibilités.

## **Les détenus dont vous vous occupez sont-ils en prison depuis longtemps ?**

Cela dépend de l'établissement dans lequel ils se

trouvent. Si c'est en maison d'arrêt : le prévenu est là le temps de l'instruction et est donc accaparé par d'autres soucis... Il n'a pas le temps de faire appel à nous. Si c'est en maison de peine, ce sera différent. Les détenus ont renoncé au fait qu'ils vont être libérés. Ils se retournent alors vers les services qui sont mis à leur disposition.

## **Quelles sont les principales questions que se pose un détenu ?**

Il se pose bien évidemment mille et une questions... concernant le fait qu'il soit privé de liberté, séparé de sa famille et de ses enfants. Au sujet de la solitude, de ses habitudes de vie qui ont changé. Il doit s'adapter à un autre rythme de vie : la vie en prison est très organisée ; c'est la sécurité qui dirige le moindre mouvement.

## **En quoi le conseiller peut-il l'aider à comprendre son acte, à accepter la sanction ?**

Nous n'avons pas accès aux dossiers des détenus. Ce que nous savons d'eux, ce sont eux qui nous l'apprennent. Au fur et à mesure des rencontres, la confiance s'installe et ils racontent des parties de leur vie. Ils font des demandes au sujet de projets à mettre en place pour leur avenir. Nous sommes en quelque sorte un miroir par rapport à ce qu'ils ont fait. Pour certains, c'est assez révélateur et on assiste à un changement de comportement. Pour d'autres, leurs habitudes de vie sont si profondément ancrées qu'il leur sera plus difficile de se réinsérer.

## **A-t-il un rôle de transmetteur de valeurs ?**

La plupart des détenus sont issus d'une famille déstructurée, défavorisée. Ils n'ont pas toujours intérieo-

risé la notion de respect et de tolérance et les normes sociales en général. On essaye de leur transmettre ces valeurs perdues.

On aide la personne à avoir des projets, à envisager la vie autrement. Toute personne a du bon en elle. On cherche à la valoriser et à lui faire retrouver une place en tant que citoyen.

**Un détenu condamné pour une lourde peine disait qu'en prison, « on s'enfoncé de plus en plus dans son monde intérieur, on creuse en soi parfois jusqu'à manquer d'oxygène ». Le rôle du conseiller, n'est-ce donc pas précisément de redonner un peu d'oxygène ?**

La solitude produit en eux un certain détachement, une déconnexion du monde extérieur. On essaye de maintenir le contact avec la société. Cela peut se faire à l'aide d'un livre, d'un article de presse au travers des liens familiaux... Moi, je ne parle pas avec lui de ses conditions de détention, des difficultés qu'il rencontre en interne parce qu'il en parle avec d'autres. Je préfère lui ouvrir d'autres horizons.

**Avez-vous des contacts avec les familles des détenus ?**

On prend quelques fois des nouvelles de la famille du détenu. Celui-ci est souvent dans l'attente et la réponse tarde à venir. Par exemple, l'épouse d'un des détenus avait été hospitalisée et il voulait savoir comment elle allait. Je me suis donc renseigné. Mais attention, il faut être prudent. On doit s'assurer que le contact avec la famille est possible et permis.

**On entend souvent parler d'un manque de respect important des détenus envers les gardiens et vice-versa. L'avez-vous constaté ?**

C'est un métier difficile : ils ne se sentent pas reconnus et au niveau psychologique, il faut pouvoir encaisser. La prison est le microcosme de la société qui est de plus en plus agressive. Il y a de grosses tensions et les rapports de force sont importants. Certains agents pénitentiaires ne tiennent pas du tout compte de l'aspect social de leur travail. Leur formation devrait être améliorée. Par exemple, leur cours de gestion de conflits se limite à un cours de self-

défense ! Cela illustre bien la manière dont on envisage la relation gardien-détenu.

**La prison est-elle utile ou destructrice ?**

La prison permet de protéger la société de certaines personnes. Cependant, beaucoup de détenus devraient avoir la chance de pouvoir développer un projet et de se réinsérer dans la société. Dans mon travail, on sent quand un détenu est prêt pour sortir. L'enfermement sur le long terme produit l'inverse de l'effet escompté. Le détenu aigri nourrit une image négative de la société dans laquelle il ne se retrouve plus. En prison, c'est la loi de la jungle et le système ne permet pas toujours au détenu d'évoluer et de racheter ses erreurs.

**Interview réalisée par Claudia Benedetto et Monique Van Dieren**

## La prison, microcosme de la société

Ce qui est profondément ancré dans l'inconscient collectif, c'est cette aversion envers celui qui a « quitté le droit chemin ». Ce besoin de vengeance envers celui qui doit « payer pour ce qu'il a fait » est symptomatique de la culture dans laquelle nous baignons. Et ce, quelquefois à juste titre : le pardon est difficile quand la douleur nous transperce.

La prison est un milieu particulier avec ses codes et ses règles. Les détenus ne sont évidemment pas des tendres et ont certainement des choses à se reprocher. Et il faut bien évidemment distinguer les détenus les plus dangereux qui se jouent du système, de ceux qui veulent avancer. Mais n'oublions pas que ces détenus, ces « monstres » comme ils sont quelquefois décrits, ont une histoire, un passé et qu'on ne naît pas meurtrier ou voleur. Si la société pointe le doigt sur ses éléments défaillants, elle devrait aussi être plus honnête et reconnaître qu'elle produit et nourrit les marginaux, les laissés pour compte.

En prison, certains gardiens se sentent investis d'un pouvoir, d'une autorité presque jouissive sur les détenus. Certains n'hésitent pas à leur mettre des bâtons dans les roues lorsqu'ils veulent avancer, essayer de se frayer un autre chemin que celui qu'ils avaient emprunté. Seulement voilà, la morale dans laquelle nous baignons veut que nous stigmatisions absolument les personnes qui ont commis l'irréparable. Et de quelle manière agissons-nous ? De la même manière qu'elles ont agi : par la violence, la haine et le mépris.

Les détenus ont une dette envers la société... mais comment envisager leur réinsertion si le système qui est mis en place dans cette jungle impitoyable ne favorise pas l'épanouissement de leur humanité mais les force plutôt à n'avoir plus confiance en rien ni en personne ?

Les détenus ont une dette envers la société... mais il faut en retour que celle-ci leur permette de s'en acquitter.

**Claudia Benedetto**

# La marmite bout !

*Alors qu'il y a un peu plus de 9.000 places dans les prisons belges, la barre des 11.000 détenus a été franchie début 2011. La population carcérale a presque doublé en 30 ans. Le recours abusif à la détention préventive, l'allongement des peines et le faible développement des peines alternatives en sont les causes principales.*

Qu'on ne s'y trompe pas : Si nos prisons sont surpeuplées, ce n'est pas en raison de l'augmentation de la délinquance, mais de la lenteur ou du mauvais fonctionnement de la Justice, et de l'allongement des peines ! La surpopulation est surtout présente dans les grandes prisons urbaines, et en particulier dans celles qui font office de maison d'arrêt (pour les détentions préventives). Sur 32 établissements, 23 sont surpeuplés. Le record est détenu par la prison de Jamioux : 391 détenus pour une capacité de 215 places, soit un taux d'occupation de 181% !<sup>(1)</sup> A Forest, ce n'est guère beaucoup mieux : 679 détenus pour 400 places.

## **Trop de prévenus...**

La cause principale est le recours abusif à la détention préventive en Belgique : nous sommes parmi les champions européens avec 37% de détenus en préventive. A quoi attribuer ce taux anormalement élevé ? Selon Réginald de Béco, avocat et président de la Commission Prisons de la Ligue des droits de l'Homme<sup>(2)</sup>, les raisons sont doubles : une justice pénale trop lente due à l'encombrement des tribunaux et un recours abusif à la détention préventive même quand "l'absolue nécessité pour la sécurité publique et si l'acte est de nature à entraîner pour l'inculpé un emprisonnement d'un an ou plus"<sup>(3)</sup> ne se justifie pas.

*"Quand on sait à quel point la prison est un facteur de désinsertion sociale et de récidive, on se demande quelle peut être la réelle utilité de la détention préventive, à tout le moins pour les infractions n'atteignant*

*pas un seuil de gravité élevé",* affirme Réginald de Béco. Et de plaider en faveur d'une application correcte de la loi par les magistrats, une augmentation du personnel de Justice et un recours plus systématique à des peines alternatives pour résoudre ce problème.

## **Des peines plus longues**

Le tollé médiatique autour de la libération conditionnelle de certains détenus (voir récemment la libération annoncée de Michèle Martin) amène l'opinion publique à penser que la Justice libère les détenus plus rapidement qu'avant. Or, c'est tout le contraire qui se passe et l'allongement

des peines se constate partout en Europe. Dans la foulée de l'Affaire Dutroux, ce n'est plus le ministre de la Justice qui prend les décisions de libération conditionnelle mais le Tribunal d'application des peines, composé d'un magistrat et de deux assesseurs. Et la loi conditionne bien davantage qu'avant le recours à la libération anticipée : délai d'incarcération minimum (un tiers ou deux tiers), bon comportement en prison, analyse sérieuse des risques pour la société et plan de reclassement et de suivi solidement argumenté.

Le Tribunal d'application des peines prend également les décisions en matière de bracelet électronique, de régime de semi-détention, de remise de peine pour les personnes en séjour illégal, ou encore pour les libérations provisoires pour les faits de mœurs inférieurs à une peine de 3 ans.

Par ailleurs, ce sont les Maisons de Justice qui sont chargées de l'accompagnement et de la surveillance des détenus libérés en conditionnelle ou possédant un bracelet électronique.

Ces mesures, qui sont conditionnées à une préparation et un accompagnement stricts, n'évitent bien sûr pas le risque de récidive mais présentent bien moins de risques en termes de récidive que lorsque le détenu sort "à fond de peine" sans y avoir été préparé.

Par ailleurs, la tendance à une plus grande sévérité dans les peines a peu de rapport avec l'évolution de la criminalité, qui n'a pas connu de variation perceptible sur 10 ans alors que la population carcérale augmente de 2% par an. Les crimes et délits violents ont cependant tendance à augmenter, ce qui peut expliquer en partie l'allongement des peines.<sup>(4)</sup>

Vox populi, vox Dei. De manière générale, le sentiment d'insécurité de la population renforcé par une surmédiatisation des délits amène les responsables politiques et les intervenants judiciaires vers un recours de plus en plus systématique à l'incarcération, et donc à la construction de nouvelles prisons. A faire le choix d'un système quasi exclusivement répressif et sécuritaire au détriment du volet éducatif de la prison.

## **Quelles conséquences pour les détenus et les gardiens ?**

Les conséquences de la surpopulation se font sentir tant sur les conditions de vie des détenus que sur les conditions de travail des gardiens. La multiplication des évasions violentes qui ont eu lieu ces dernières

L'envoi de détenus dans des pays limitrophes ne constitue en aucun cas une solution au problème de surpopulation. Le transfert de 500 détenus à la prison de Tilburg en Hollande il y a deux ans n'a déjà plus aucun effet sur le désengorgement des prisons belges. De plus, cette pratique pose un problème éthique dans la mesure où ces détenus sont coupés de leur famille et ne bénéficient d'aucun programme de réinsertion, la plupart d'entre eux sont des étrangers ne connaissant pas le néerlandais.



semaines est révélatrice d'un climat de désespoir et de tension dans ce monde clos des prisons, dans lequel détenus et gardiens sont obligés de cohabiter.

Comme nous l'avons vu dans l'article précédent, la détérioration des conditions de détention est fortement accentuée par ce problème de surpopulation. Outre l'exiguïté et la promiscuité des cellules, ce sont toutes les activités de détente et de formation qui sont limitées dans la mesure où la demande est largement supérieure à l'offre.

Du côté du personnel, les services psychosociaux et de santé sont surchargés. Face à des détenus nerveux ou exaspérés, les gardiens le deviennent aussi. La surpopulation entraîne des déplacements supplémentaires de détenus au sein de l'établissement et une surveillance renforcée. La tension accrue entraîne un taux d'absentéisme important, ce qui accroît le problème du manque d'effectifs, donc la surcharge de ceux qui travaillent.

De nombreux observateurs (dont l'Observatoire des prisons) craignent que les choix qui sont faits actuellement de renforcer les techniques de surveillance et de sécurité et d'appliquer des sanctions plus sévères à ceux qui tentent de s'évader ne fassent qu'augmenter encore les actes violents tels que les prises d'otages de gardiens.

### **Vider les prisons ou en construire de nouvelles ?**

Pour poursuivre dans sa logique sécuritaire et bassement matérialiste (voir page 18), le gouvernement a élaboré en 2008 un "Masterplan" qui prévoit la construction de 1.350 places dans quatre nouvelles prisons d'ici 2012 (Marche-en-Famenne, Leuze-en-Hainaut, Dendermonde et Beveren). Le plan a ensuite été complété pour atteindre d'ici 2016 l'objectif de 2.500 places au total.

Les contrats de construction et de gestion ont été attribués à des sociétés privées en juin dernier. Seule la sécurité sera encore du ressort du ministère de la Justice, ce qui pose également question....

Si, comme on peut le craindre, aucune mesure visant à développer les peines alternatives ou le bracelet électronique ne sont prises, le problème de la surpopulation ne fera que perdurer. Car il est communément admis depuis longtemps que les prisons, c'est comme les parkings : plus on en construit, plus ils se remplissent ! En effet, les juges ont tendance à condamner plus facilement et plus lourdement quand il y a de la place dans les prisons...



### **Quelles alternatives ?**

Seules des mesures visant la prévention et la réinsertion peuvent à terme désengorger les prisons. Différentes pistes sont à développer simultanément. Tout d'abord, les peines alternatives. Il s'agit principalement de travaux d'intérêt général qui sont proposés aux condamnés pour des petites peines. Ce sont des ASBL qui sont chargées de mettre en contact des personnes condamnées avec des employeurs qui acceptent de les engager. Mais ces ASBL doivent être financées par les pouvoirs publics, ce qui fait défaut actuellement. C'est ce qui explique en partie le faible développement de cette pratique de travaux d'intérêt général.

Une autre alternative à la détention est le port du bracelet électronique. Réservé aux condamnés à des petites peines ou à des détenus en fin de peine, ce système est très demandé. Malheureusement, le manque de personnel dans les Maisons de Justice chargées du placement et de la surveillance des détenus est le principal frein au développement de ce système : sur les 1.500 bracelets disponibles, seulement 1.000 sont en service actuellement.

Il est important de souligner que le problème de surpopulation serait nettement moins aigu si le taux de récidive était moins important. Or, dans de nombreux cas, c'est grâce à un suivi psychosocial et une politique active de réinsertion par le travail et la formation en prison que l'on peut le plus efficacement éviter le risque de récidive. La manière de résoudre le problème de la surpopulation est décidément bien un choix politique...

**Monique Van Dieren**

1 *Se former en prison, l'impossible défi ?* Cefoc, 2010.

2 "Une justice pénale plus rapide, pas à n'importe quelle condition !", février 2010 et "L'abus de la détention préventive", novembre 2010, sur [www.justice-en-ligne.be](http://www.justice-en-ligne.be)

3 Loi relative à la détention préventive du 21/07/1990.

4 Guide social, 14/03/2008.

Patrick, ex-détenu :

# En prison, j'ai eu un "M"

*Actuellement en liberté conditionnelle, Patrick a un lourd passé judiciaire. La prison a été son quotidien pendant de longues années, mais il a mis toutes les chances de son côté pour s'en sortir. Aujourd'hui, la prison reste son combat.*

## **En quelques mots, quel est votre parcours ?**

J'ai eu une enfance difficile. J'étais un enfant non désiré, sans père et abandonné par ma mère, élevé par ma grand-mère. J'ai commencé assez jeune dans la petite délinquance, j'ai été une première fois incarcéré à l'âge de 16 ans, pendant 9 jours. Je suis retombé en 1984 pour coups et blessures. Là, j'ai pris un peu plus longtemps. J'ai aussi commis un délit en Espagne, où j'ai été condamné à 9 ans. Après 2 ans, je me suis évadé pour revenir en Belgique. Mais je n'avais pas envie de passer toute ma vie en cavale, je voulais être près de ma famille. Après 28 jours, je me suis rendu à la police pour prêter la fin de ma peine en Belgique. Ils ne pouvaient pas m'extrader en Espagne puisque je suis ressortissant belge. J'ai eu de la chance... le même délit en Belgique aurait été beaucoup moins puni et les prisons étaient surpeuplées, j'ai donc pu rester en liberté !

La dernière fois que je suis tombé, c'est en 1999. J'ai été condamné à 20 ans de prison, j'ai fait 8 ans. J'ai d'abord été transféré à la prison de Nivelles, où je suis tombé amoureux d'une gardienne de prison. Ils n'ont pas apprécié et m'ont transféré à Ittre, où j'ai purgé la fin de ma peine. J'ai bénéficié d'un bracelet électronique la dernière année. Heureusement, j'ai trouvé du travail un mois et demi après ma sortie comme tuyauteur-soudeur à Fabricom. J'allais travailler avec mon bracelet électronique.

Au total, j'ai connu beaucoup de prisons : Forest, Saint-Gilles, Merksplas, Nivelles, Ittre et Saint-Hubert. Sans compter toutes celles que j'ai faites en Espagne pendant 2 ans : on changeait tout le temps les étrangers de place de peur qu'ils ne s'évadent. Maintenant, cela fait 5 ans que je suis libre (en libération conditionnelle).

## **Le bracelet électronique, c'est une bonne solution ?**

La difficulté, ce n'est pas les contraintes, parce que ça, on y est habitué, c'est la fausse liberté que cela procure. Mais c'est une bonne transition entre la pri-

son et la liberté totale, ça aide à la réinsertion en nous contraignant à avoir une vie structurée. J'ai pu travailler sans que mes collègues ne remarquent que j'avais un bracelet. Seul mon chef était au courant. Il connaissait ma situation à mon engagement et devait accepter que je quitte le travail quand j'avais des rendez-vous obligatoires dans la cadre de mon programme de réinsertion. Il était dans la combine.

## **Pensez-vous que les activités organisées au sein de la prison favorisent la réinsertion ?**

Il y a pas mal d'activités, mais le problème c'est d'y avoir accès. Sur 10 détenus, il y en a peut-être 2 qui pourront suivre une formation. Même les gens motivés ne sont pas pris, parce que ça dépend du bon vouloir des matons et du directeur, de la réputation qu'on nous colle dans la prison, du nombre d'années qu'on doit purger... Il y a des ateliers, il y a du travail en prison, mais pas assez. Parce que cela demande des locaux et du personnel, et que ça donne du boulot supplémentaire de surveillance pour les matons ! Pourtant, avoir des formations, c'est super important. En Belgique, on n'est pas aux Etats-Unis, les détenus finissent toujours par sortir. Il vaut donc mieux leur donner les bonnes cartes pour qu'ils ne fassent plus de victimes quand ils sortent...

L'important c'est la rééducation, je dirais même l'éducation pour certains qui n'en ont jamais eu avant d'entrer. Il faut tirer le négatif qu'ils ont dans leur tête et y mettre du positif.

Quand un mec rentre en prison, il faut le prendre en charge tout de suite, lui faire prendre conscience de ses actes puis le rééduquer. Mais le système n'est pas cohérent avec lui-même, il parle de réinsertion et de formation mais il n'y en a pas ou beaucoup trop peu. Quelque part, j'ai eu de la chance parce que « les grosses peines » ont priorité. Les petites peines ne travaillent jamais en prison, ils sont toujours sur les listes d'attente pour les psychologues ou les assistants sociaux. Et pourtant, ça fait des décennies qu'on en parle, mais il n'y a rien de vraiment constructif, sauf pour une élite, ceux qui veulent vraiment s'en

# agic Moment”

sortir. Beaucoup essaient mais baissent les bras. Pour eux, la prison est destructrice.

## **Que faisiez-vous comme travail en prison ?**

A Forest, je travaillais au prohibé, c'est-à-dire que je réceptionnais les affaires des détenus. Et quand ils partaient au Palais de Justice, il fallait que je prépare leurs affaires. Ensuite, on m'a changé de boulot parce qu'ils trouvaient que le poste de travail n'était pas assez sécurisé, parce que je me baladais trop dans la prison. Ils m'ont mis à l'atelier, je chargeais les camions. Il suffisait que je monte sur le toit du camion pour passer au-dessus du mur !

Mais en Belgique, je n'ai jamais cherché à m'évader, en Espagne, oui ! Là-bas, tu es toute la journée au préau. Tu ne peux pas rester en cellule. C'est dangereux parce qu'il y a des conflits, des bandes. Il faut défendre sa peau. Si on voulait échapper au préau, il fallait être malade ou aller au cachot ! Mais ils font beaucoup plus de choses pour la réinsertion quand on est au préau. Il faut nous occuper, donc il y a plus de sport, des formations... Le programme de réinsertion est bien meilleur que chez nous. Mais les conditions de détention sont plus hard. Ce sont des prisons d'hommes !

## **Les gardiens font beaucoup parler d'eux pour l'instant... Estimez-vous que leur colère est justifiée ?**

La plupart d'entre eux aiment bien gonfler les biceps et « casser » les détenus, ils ne voient que le côté sécuritaire de la prison et pas son rôle éducatif. Le rôle de la prison est de protéger la société en évitant les évasions, d'accord. Mais le système pénitentiaire a évolué, le détenu a des droits et ça embête les matons. Ils n'ont pas la formation suffisante pour comprendre que les droits accordés aux détenus servent surtout à ce qu'ils ne sortent pas de la prison comme des monstres.

En France et en Hollande par exemple, les gardiens ont une formation similaire à celles des policiers. Ils



M. Van Dieren

“J'aime bien de pouvoir témoigner. C'est tout bête mais ça permet aux gens d'être mieux informés et d'avoir une autre approche de la prison”

apprennent à gérer les conflits, à imposer leur autorité, à se faire respecter sans violence. Et s'ils ne savent pas se faire respecter, ils ne respecteront pas non plus les détenus. Moi, j'avais de la chance, je faisais partie d'un groupe de détenus qui respectaient les gardiens et eux aussi, nous respectaient. Mais quand ils ont affaire à des jeunes qui les traitent de fils de p... chaque fois qu'ils passent dans le couloir, on peut comprendre que les gardiens ne leur accordent pas beaucoup de faveurs...

Et quand un Dutroux ou un Trabelsi sort de la prison, toutes les activités sont bloquées et tout le monde reste en cellule. Le maton doit gérer tout ça, y compris la grogne des détenus.

## **Vous n'êtes quand même pas en guerre 24h sur 24 avec les gardiens ?!**

Non, pas du tout ! C'est comme dans la société, il y a des bons et des moins bons. A l'heure actuelle, j'en rencontre encore plusieurs et ils sont contents de me voir. Ils aimaient bien des gars comme moi, « de la vieille école ». Il ne fallait pas nous emmerder mais nous, on les respectait aussi. Et la formation, ils l'apprenaient grâce à nous ! Parce qu'ils arrivaient à mieux gérer les situations, à mieux nous connaître et à comprendre ce qui se passe dans la tête d'un détenu.



→ Maintenant, il y a de plus en plus de jeunes gardiens et de jeunes détenus qui ont moins de valeurs et moins de maturité. Beaucoup de jeunes gardiens auraient voulu être flics et ils ne le sont pas. Ils sont frustrés, ils veulent gonfler le torse. Tout dépend aussi du délit. Un mec comme moi, on ne l'emmerde pas. Il y a une forme de respect qui s'installait, même s'ils ne disaient pas toujours ce qu'ils pensaient vraiment de nous... Un bon maton, c'est un maton qui nous foutait la paix. Et un bon détenu, c'est un détenu qui leur foutait la paix.

**Personnellement, estimez-vous que votre détention a été nécessaire, utile ou destructrice ?**

**Nécessaire**, oui, pour me remettre à l'heure. Parce que je faisais partie du « milieu » à Bruxelles, j'étais un caïd, je tournais mal. Mon exemple, c'était Mesrine, j'étais tout le temps armé. Un mec armé qui se balade dans la rue, c'est toujours dangereux. Je croyais que tout m'était dû.

Ça m'a aidé à comprendre beaucoup de choses, que je n'étais pas une victime. C'est drôle à dire mais on a

vite tendance à se victimiser, surtout quand on a eu une enfance difficile. J'ai pris conscience que j'avais fait une victime, des victimes autour d'elle (surtout les deux enfants de cette personne), des victimes autour de moi, surtout mon fils de 12 ans et ma famille. Après l'Espagne, j'avais juré que je ne retournerais plus jamais en prison. Je voulais revivre avec mon fils qui n'avait jamais connu sa mère et qui vivait chez ma sœur. Et je n'ai quand même pas tenu ma parole puisque j'y suis retourné.

**Utile**, oui, parce que ça a permis de me reconstruire, de faire une grosse remise en question.

**Destructrice**, non, pas pour moi, parce que j'ai tout fait pour. J'ai su dès le début que je voulais changer, j'étais positif. J'en avais marre de ma vie, je voulais une meilleure vie. Mais ma remise en question a été profonde et j'ai beaucoup travaillé pour. J'ai demandé à voir les psychologues, les assistants sociaux, les alcooliques anonymes, un visiteur de prison. Toutes les portes qui étaient ouvertes, si on ne me les fermait pas, moi, j'y allais.



Photo : Les Chemins de traverse

Avec l'association Les Chemins de traverse, Patrick a accompagné un groupe d'handicapés dans les Vosges en 2008. Il fallait des costaux pour pousser les joëlettes des handicapés dans les sentiers difficiles... Plusieurs détenus ont participé à l'aventure. Une équipe de la RTBF les a également accompagnés durant toute la semaine.

J'ai vraiment eu un « magic moment », une grosse remise en question. Et je me sentais tellement bien, comme Libre en prison, qu'il fallait que je transmette ça aux autres. Quand j'en avais l'occasion, je discutais beaucoup avec les autres détenus. Je leur disais « Arrête, la vie c'est pas les conneries ; les conneries, c'est la prison. Et la vraie vie, c'est dehors qu'elle se trouve, même si elle est dure ». Ces gars-là, ils se souviennent de ce que je leur disais au préau et me remercient encore aujourd'hui !

C'est grâce à cet état d'esprit-là que la prison n'a pas été destructrice pour moi. J'ai voulu bien m'entourer et me séparer de ma vie d'avant. Mais tout le monde n'a pas cet état d'esprit. Je n'aime pas quand on me dit que j'ai de la chance de m'en être bien sorti, je préfère dire que j'ai saisi toutes les chances qui s'offraient à moi pour m'en sortir. Mais je suis sorti à temps parce que s'ils m'avaient gardé plus longtemps, ça aurait pu être destructeur. Pour beaucoup, la prison est destructrice.

### **Pouvez-vous nous décrire le jour de votre entrée en prison ?**

La première fois, j'avais 15 ans et je suis rentré à Saint-Gilles avec un copain. On faisait les caïds parce qu'on savait qu'à notre âge, c'était maximum pour 15 jours. On injuriait les gardiens en les regardant droit dans les yeux !

Quand je suis rentré la dernière fois en prison, je savais que j'en avais pour une dizaine d'années. J'étais en colère sur moi-même et j'avais beaucoup de tristesse. Je pensais à tout ce que je perdais et à tout ce que je gâchais. Je pensais à toutes les erreurs que j'avais faites et à tout ce que je n'allais pas connaître. On pense à la famille, à ce que les gens vont penser. Quelques jours après, je savais que je n'avais pas d'espoir d'en sortir vite. Je suis resté 17 mois en préventive mais je savais dès le début que j'allais être condamné aux Assises pour une lourde peine.

### **Et le jour de la sortie ?**

Ma sortie a été un peu compliquée. Je devais sortir en surveillance électronique. La veille, on m'annonce que le personnel des bracelets électroniques est en grève ! Je ne voulais rien savoir, ma copine (ex-gardienne) m'attendait à la sortie. Je suis sorti le lendemain en congé pénitentiaire, mais j'ai dû retourner dormir une nuit en prison et ensuite j'ai eu mon bracelet électronique.

La liberté a été un épisode spécial. J'ai eu un chouette sentiment quand on m'a mis le bracelet. Je suis sorti avec 2 caisses en carton parce que j'ai donné beaucoup d'affaires aux autres (voir photo). C'était un moment très attendu mais perturbant. J'ai eu la chance de trouver du travail rapidement grâce au responsable de l'association La Touline qui connaissait le directeur de Fabricom. Il a voulu faire quelque chose pour moi

A la sortie de la prison d'Iltre, avec ses 2 caisses en carton.

*"J'aime bien cette photo. De savoir d'où je viens, ça me permet de savoir où je veux aller".*



parce qu'il trouvait que mon parcours était hors du commun et que j'en valais la peine.

### **Vous dites que la prison reste votre combat... Quel combat continuez-vous à mener ?**

Le combat que je mène, je n'ai pas honte de le dire, c'est d'abord pour moi. Je ne sais pas aider les autres si je ne suis pas bien moi-même. Mais je me bats aussi pour améliorer les conditions de détention parce que quand j'étais à l'intérieur, je trouvais qu'il y avait des injustices tellement aberrantes et que le système n'était pas constructif du tout. Je participe à plusieurs associations, notamment le Collectif contre les prisons, les Chemins de traverse avec les handicapés. Avec l'aumônière protestante de la prison d'Iltre, j'essaye aussi de mettre en place un lieu d'hébergement, de rencontre et de soutien pour les ex-détenus.

Je suis partant pour toutes les initiatives qui permettent d'ouvrir les yeux des citoyens sur le système carcéral et d'améliorer la condition des détenus.

### **Ressentez-vous une certaine fierté à en être sorti ?**

J'ai mis toutes les chances de mon côté mais il fallait quand même y arriver. Comme je le disais, je n'aime pas quand les gens me disent "T'as eu de la chance !". La chance, c'est moi qui ai été la chercher.

Maintenant, j'ai un appartement, j'ai un boulot d'électricien, je fais encore des petits boulots à côté. Je continue à bénéficier d'un suivi psychologique puisque je suis en liberté conditionnelle jusqu'en 2017.

Ça fait presque 5 ans que je suis dehors, c'est quand même que ça va bien. Oui, je suis fier. J'ai beaucoup de respect pour les gens qui savent ce que j'ai fait et qui ont de l'estime pour moi. Avant, ils avaient de l'estime pour moi parce que je faisais peur, maintenant ils m'estiment pour ce que je suis devenu.

**Interview réalisée par Monique Van Dieren**

Libération conditionnelle, droit des détenus :

# Regards croisés entre un coupable et une victime

**A Philippe : En tant que proche d'une victime, comment percevez-vous le principe de la libération conditionnelle ?**

Je suis contre le principe de la libération conditionnelle. Un membre de ma famille a été assassinée et j'estime que quelqu'un qui a été condamné à 20 ans de prison doit les faire, même si le mode de détention peut évoluer en cours de peine (prison semi-ouverte, bracelet électronique). Mais ça n'a pas de sens et c'est injuste de les laisser sortir après un tiers de la peine.

**A Patrick, ex-détenu : Comprenez-vous le sentiment d'injustice vécu par les victimes quand les détenus font moins de la moitié de leur peine ?**

Je peux comprendre les victimes. L'envie de vengeance est humaine. J'ai un fils, une sœur, des nièces ; s'il arrivait quelque chose aux gens que j'aime bien, je serais mauvais, j'aurais même peut-être envie de faire justice moi-même.

J'ai tué sous l'effet de l'alcool, donc je n'ai pas ré-évalué tout de suite. Quand je suis rentré en prison, c'est là que j'ai compris que j'avais fait quelque chose de très grave. J'ai écrit à une personne de la famille que je connaissais, ça a été très mal pris au procès. Je peux comprendre que les détenus se demandent si ça vaut la peine de parler de leurs remords parce que ça va être mal interprété.

J'ai fait la formation à la "Justice réparatrice" Ma psychologue s'est mise en contact avec les enfants de la victime à deux reprises, mais ils ont refusé de me rencontrer. J'ai l'impression que ce qui les intéressait, ce n'était pas de savoir comment ça s'était passé ni d'avoir mes excuses, c'était le fait d'être dédommagé par le fonds d'aide aux victimes.

Mais quand ils ont appris que j'allais sortir en libération conditionnelle, ils ont tout fait pour que je ne sorte pas. Ils étaient encore dans l'esprit de vengeance et n'ont pas été informés de tout le travail que j'ai fait sur moi.

**A Philippe : Pensez-vous que les lourdes peines sont un gage d'une meilleure chance pour remettre les détenus sur le droit chemin ?**

Non, je ne crois pas. Je ne suis pas nécessairement pour des sanctions lourdes mais pour qu'elles soient proportionnelles à l'acte, et qu'elles soient effectivement prestées. Et je suis favorable à des peines alternatives ou le bracelet électronique pour les petites peines, ce qui en principe existe déjà mais qui est trop peu développé selon moi.

**A Patrick : Quand on est derrière les barreaux, comment vit-on le regard de la société qui demande toujours plus de répression, d'allongement des peines ?**

Nous, on sait que la société est ignorante, mal informée. L'affaire Dutroux a reporté les libérations conditionnelles. La médiatisation de cette affaire (et des autres d'ailleurs) amène les gens à identifier tous les détenus à des salopards pédophiles. On se rend compte que la société a ce regard sur nous. Il y a un amalgame et une désinformation. Ils ne savent pas que la loi prévoit des devoirs mais aussi des droits pour les détenus. Dont celui d'être libéré à un tiers de la peine s'il n'a pas d'antécédent, qu'il se conduit bien en prison et qu'il prépare sa sortie. Les gens ont du mal avec ce principe de laisser les détenus sortir avant la fin de leur peine.

Le problème, c'est que les juges savent que l'opinion publique a des difficultés avec ça, donc ils augmentent les peines pour qu'on ne sorte pas trop vite. Or, c'est quand même rare que les condamnés sortent après un tiers de la peine. Ils doivent passer par le Tribunal d'application des peines qui, lui aussi, est soumis à la forte pression de l'opinion publique. On sent ça très fort depuis l'affaire Dutroux.

**A Philippe : Que répondez-vous aux détenus qui demandent des meilleures conditions de détention et un système carcéral plus éducatif que répressif ?**

Je trouve que c'est normal, que leur demande est légitime. Autant j'estime qu'ils doivent être privés de liberté, autant je trouve qu'ils ont droit à d'autres activités que de rester en cellule pour augmenter leurs chances de réinsertion, et qu'ils ont aussi droit à avoir des conditions de vie décente. Par exemple, du chauffage dans les cellules, ce qui n'est pas toujours le cas.

**A Patrick : Que répondez-vous aux gens qui disent que les détenus sont trop gâtés ?**

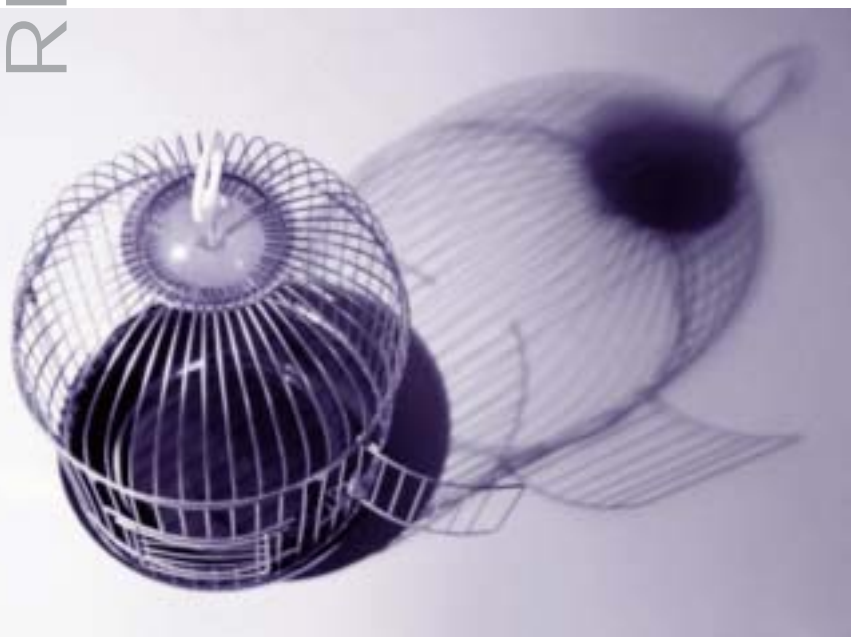
Ils croient qu'on a tout le confort, qu'on est à l'hôtel 4\*. C'est vrai qu'il y a des améliorations, on peut avoir la TV ou un ordinateur mais c'est l'évolution de la société et c'est bon pour la réinsertion. Tout dépend comment on l'utilise. Mais un droit fondamental, c'est d'avoir un minimum d'espace vital. Etre à trois dans une cellule de 9m<sup>2</sup> et ne pas avoir de WC séparé, ce n'est pas normal. On n'est plus au 19<sup>ème</sup> siècle. La promiscuité et la vétusté sont des gros problèmes.

MVD

# La prison, et après ?

RÉINSERTION

*Nous ne sommes pas aux Etats-Unis. En Belgique, la grande majorité des détenus sont appelés tôt ou tard à sortir de prison. Augmenter leurs chances de réinsertion est donc essentiel, tant pour leur assurer une vie décente après la sanction que pour éviter le risque de récidive. Nous avons tous à y gagner... et pourtant le constat est loin d'être encourageant. Petit topo de ce qui se fait dans et hors prison.*



A l'intérieur des prisons, l'offre de services et de formations en Belgique dépend des Communautés et des Régions. Ce que l'on pourra trouver dans les prisons francophones pourra donc être très différent de ce qui se pratique dans la partie néerlandophone du pays. Mais il existe aussi de grosses variations entre un établissement et un autre en fonction par exemple du type de régime, de l'infrastructure, de la volonté du personnel, de la ténacité des associations de terrain et du champ qui leur est laissé.

## L'aide sociale et psychologique<sup>(1)</sup>

Le minimum légal veut qu'il existe au moins un "Service d'aide aux détenus" par arrondissement judiciaire avec une permanence sociale et psychologique dans chaque établissement pénitentiaire. Elle est ouverte à tout détenu qui en fait la demande<sup>(2)</sup>. Dans le cadre de leur mission générale d'aide sociale, certains de ces services ont développé des activités particulières en fonction des besoins et possibilités des prisons où ils travaillent. Cependant, un nouveau décret de la Communauté française vient d'être adopté et confie la mission de coordination de l'offre de formation et des activités socioculturelles, sportives, etc.

Il est aussi prévu que chaque établissement pénitentiaire assure un service de lien enfants-parents qui a pour objectif de maintenir ou rétablir les liens familiaux par le biais de visites parents-enfants encadrées ou de groupes de paroles. Enfin, il existe une variété d'autres associations qui ne dépendent pas du décret de la Communauté française mais qui sont actives en prison. Par exemple, l'asbl APRES (voir encadré) propose un accompagnement à la recherche de formation et d'emploi aux détenus bruxellois qui le désirent. Elle travaille aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de la prison. Nous pouvons aussi citer certains services communaux spécifiques qui ont pour objectif d'aider les détenus de leur commune. Il y a aussi certains centres de santé mentale qui offrent une aide psychologique. Le Forem est actif dans certaines prisons. Il existe également des services qui s'adressent spécifiquement aux détenus ayant des problèmes de toxicomanie.

## L'enseignement et la formation

Différents types d'enseignement sont proposés. D'une part, des "formations qualifiantes" dispensées par des écoles de promotion sociale. Elles donnent droit à une attestation de réussite ou à un diplôme identique à ceux délivrés par ces mêmes écoles à l'extérieur. Le document ne mentionne donc nulle part qu'il a été obtenu en détention. D'autre part, des "cours" sont dispensés par des associations comme l'Adeppi, les services d'aide aux détenus, Lire et Ecrire... Quelles matières sont enseignées ? Cela peut être très différent d'un lieu à l'autre mais de façon générale, les cours d'alphabétisation, de français, de mathématique ainsi que les formations de gestion, d'informatique et de cuisine sont très répandus dans l'ensemble des établissements pénitentiaires. Certaines prisons offrent également des formations en bâtiment, en électricité, en horticulture, etc.

## De nombreux bâtons dans les rues

La collaboration entre institutions carcérales et les associations est très variable d'une prison à l'autre, et surtout d'un directeur à l'autre. Dans certaines pri- →

→ sons, la collaboration est excellente et dans d'autres, le travail des associations est difficile. Les difficultés sont aussi liées aux relations entre le personnel pénitentiaire et les services d'encadrement psychosociaux extérieurs, qui représentent une source de travail supplémentaire et d'insécurité pour les gardiens. Les droits à la formation accordés aux détenus sont donc souvent mal vécus par les gardiens, ce qui provoque des tensions dans les relations au sein de la prison.

Le saupoudrage et la manque de coordination des moyens sont des freins supplémentaires à une politique de réinsertion efficace. Jusqu'à présent, il n'existait pas d'accord politique réglant les modalités de coopération entre les diverses instances compétentes en la matière (le pouvoir fédéral, les Communautés et les Régions), ce qui expliquait les différences entre prisons. Mais une conférence interministérielle a eu lieu fin 2010 à ce sujet, ce qui devrait permettre de mieux coordonner le travail des différents opérateurs.

Le contexte général de surpopulation des prisons belges ne favorise pas non plus les activités de réinsertion. L'offre de formation est insuffisante et dans certaines prisons, les listes d'attente sont longues...quand elles ne sont pas purement et simplement supprimées. Les détenus en préventive ou ceux

qui sont condamnés à des peines légères y ont difficilement accès. Le transfert régulier des détenus d'une prison à l'autre ne favorise pas non plus l'accompagnement des détenus dans la durée. Sans compter qu'il y a beaucoup de personnes qui n'ont tout simplement pas leur place en prison, notamment ceux qui ont des problèmes de santé mentale.

Malgré le modèle davantage répressif qu'éducatif du système carcéral belge, la prison peut cependant avoir une fonction resocialisante pour certains détenus. Mais ne nous voilons pas la face, le taux de récidive élevé est révélateur d'un échec sur ce plan. Tout comme le taux de suicide, acte ultime de désinsertion...

L'important, c'est donc de leur donner les outils dès le début de la détention, notamment pour pouvoir analyser le passage à l'acte : "Je me demande comment je suis arrivé là, je voudrais qu'on m'aide à comprendre". Il y a des psychologues au sein du service social de chaque prison (dépendant du ministère de la Justice), mais ils n'ont qu'une mission d'expertise.

Par contre, les psychologues et assistants sociaux qui travaillent dans les Services d'aide aux détenus dépendent de la Communauté française et non du ministère de la Justice, et ont pour mission ce soutien

## Retrouver le chemin de l'emploi

Quel est l'objectif de l'Asbl APRES ?

L'asbl APRES (Apprentissage Professionnel, Réinsertion Economique et Sociale), a pour mission la réinsertion sociale et professionnelle des détenus et ex-détenus bruxellois. Nous travaillons uniquement à la demande de la personne. Toutes nos actions ont pour objectif la réinsertion socioprofessionnelle. Nous les aidons, dans et hors prison, à mettre en place un projet d'insertion cohérent. Pour ce faire, en plus du bilan d'orientation professionnelle, nous abordons avec lui les aspects sociaux, administratifs, familiaux et psychologiques de sa vie. Nous l'aidons aussi à se forger une image positive de lui-même, à mobiliser tout son potentiel pour construire et mener à bien un projet socioprofessionnel réaliste. Le but est de leur permettre de retrouver une place dans la société.

Quels types d'activités développez-vous ?

Nous développons des activités intra muros (aux prisons de Forest et St Gilles ainsi qu'à Ittre et St Hubert, dans lesquelles les détenus bruxellois sont souvent transférés), ainsi que dans nos locaux situés en région bruxelloise pour les ex-détenus ou ceux qui sont sous surveillance électronique. En prison, nous menons trois types d'activités. Tout d'abord, l'insertion socioprofessionnelle. Nous rencontrons les détenus en fin de peine, à leur demande. Nous nous occupons de la préparation de projets d'insertion, de la recherche de centres de formation (lien intra-extramuros). Cette guidance individuelle se prolonge

*Françoise Thiéry est directrice de l'asbl APRES qui, comme son nom l'indique, vise la réinsertion des détenus. Située à Bruxelles, elle travaille dans et en dehors de la prison. Un travail peu médiatique mais néanmoins indispensable...*



psychologique. Ils permettent aux détenus de faire un travail sur eux-mêmes et d'élaborer des projets. Des outils leur sont donc proposés, mais c'est à eux à faire le pas et à le vouloir, ce qui n'est pas toujours le cas. Ils privilégient souvent le travail à la formation, notamment parce que c'est plus rémunérateur (ils ont besoin d'argent pour "la cantine").

La prison devrait avoir une fonction plus socialisante de la prison mais on en est encore loin. Parce que la prison est d'abord criminogène. Et que pour beaucoup d'entre eux, "ce n'est pas de réinsertion qu'il faudrait parler mais d'insertion. Ils n'ont jamais eu la chance de s'insérer véritablement dans la société, sont issus d'un milieu familial difficile et ont un niveau d'éducation très faible. La population carcérale est jeune, sans aspiration d'avenir. Comment les convaincre de l'importance de faire appel aux services d'aide ?<sup>(3)</sup>

### Après la sortie de prison

De manière générale, peu de choses sont organisées de manière systématique pour les ex-détenus si ce n'est les Services d'Aide aux Justiciables (SAJ) qui sont présents dans chaque arrondissement judiciaire. Ils ont une mission d'aide sociale et psychologique : facilit-

ter l'accès aux services d'aide aux personnes ; favoriser leur réinsertion socioprofessionnelle et contribuer à l'élaboration d'alternatives ou d'activités permettant d'éviter la détention. Ils ont en outre une mission de sensibilisation du public et des organismes concernés.

En dehors de ces structures, il n'y a pas de prise en charge spécifique pour ce public. Ils peuvent faire appel à tous les services sociaux au même titre que tout autre citoyen en difficulté (maison d'accueil, service d'aide à la recherche d'emploi, centres de formation, services d'aide psychosociale, etc.). Certaines associations ont mis en place des initiatives particulières. C'est le cas notamment de l'asbl APRES qui offre un accompagnement à la recherche de formation et d'emploi uniquement aux (ex) détenus bruxellois, ou de l'asbl Solbosch qui offre un suivi psychosocial aux ex-détenus toxicomanes.

Ces services sont généralement gratuits et travaillent à la demande du justiciable qui est donc libre de poursuivre ou d'arrêter dès qu'il le souhaite.

Le nombre de personnes qui entament une formation professionnelle après la sortie de prison est cependant faible au vu de leurs qualifications et de leurs compétences. Le public carcéral est généralement très précarisé avant leur entrée en prison, et l'incarcé- ➔

au-delà de la libération.

Nous organisons également des groupes d'orientation et de détermination professionnelle (intramuros). Ce sont des modules de formation de 10 détenus, qui ont lieu deux fois par an, dont le contenu se développe autour de trois axes : information professionnelle, sociale et citoyenne ; travail sur la confiance en soi et la motivation ; travail sur les habiletés sociales.

Enfin, deux personnes de notre association assurent le Service d'Aide aux Détenus pour l'arrondissement Judiciaire de Nivelles II au sein de la prison d'Ittre. Il consiste à proposer aux détenus une aide généraliste, principalement à l'entrée en prison : démarches administratives, sociales, familiales, information pénitentiaire, aide à la réalisation du projet de réinsertion, écoute et soutien.

Le deuxième volet de notre activité concerne les ex-détenus, ou ceux qui bénéficient d'un bracelet électronique. Il s'agit d'ateliers ou d'entretiens de « Recherche Active d'Emploi » qui se déroulent au sein de nos locaux. Nous commençons par faire un bilan des compétences et une clarification du projet professionnel. Ensuite, nous proposons des activités telles que rédaction de C.V., ciblage des employeurs, simulation d'entretiens d'embauche... Un espace de recherche d'emploi, doté d'une infrastructure (cabines téléphoniques, journaux, internet) est mis à leur disposition. Nous proposons également un accompagnement à la création d'emploi pour ceux qui veulent devenir indépendants : analyse du projet d'indépendant, orientation vers une formation en gestion, aide à la concrétisation du projet.

Par qui êtes vous financés ?

Nous sommes subsidiés par la Communauté française pour le

travail intra-muros (2 personnes de notre association travaillent à la prison d'Ittre) et pour nos activités d'insertion socioprofessionnelle des ex-détenus bruxellois ou ceux qui sont sous surveillance électronique, nous sommes financés par Actiris et Bruxelles-Formation (Région de Bruxelles-capitale). Nous avons aussi un financement du Fonds social européen.

Comment se prépare la sortie d'un détenu ?

La loi Dupont (voir article page 3) prévoit l'obligation d'élaborer un « plan de détention » dès l'entrée en prison, mais dans la réalité ce n'est pas le cas. De plus, le projet de reclassement socioprofessionnel est une des conditions imposées par le Tribunal d'application des peines pour obtenir une libération conditionnelle : conditions de logement, de revenus, de gestion du temps... Il ne faut donc pas être dupe sur les motivations de départ des détenus : le but est souvent d'obtenir plus facilement un bracelet électronique ou une libération conditionnelle. Souvent aussi, les détenus viennent aux activités pour tuer le temps, sortir de leur cellule ou par curiosité. Mais même si la motivation de départ n'est pas toujours très claire, les formations au sein de la prison sont utiles pour les confronter aux étapes et aux obstacles à franchir pour la mise en place d'un projet. Le travail d'éducation permanente est aussi super important, en particulier tout ce qui permet de développer l'expression orale, écrite, artistique. Ça contribue à une connaissance de soi et augmente les chances de réinsertion. L'acceptation de ces activités dépend du directeur de prison sur base d'un projet remis par les associations d'éducation permanente.

*Propos recueillis par Monique Van Dieren*

→ ration ne fait qu'augmenter la pauvreté et le surendettement. A la sortie, la formation apparaît bien souvent comme peu prioritaire, et ce malgré le faible niveau de qualification et le handicap supplémentaire que représente le casier judiciaire sur le marché de l'emploi... A titre d'exemple, sur les 135 personnes ayant participé<sup>(4)</sup> aux « Ateliers de recherche d'emploi » de l'asbl Après en 2010, 40 d'entre elles ont trouvé un emploi, dont la moitié sous statut précaire (intérim ou CDD).

Les personnes qui font l'objet d'une mesure de libération sous condition (libération conditionnelle, surveillance électronique) ont cependant l'obligation de suivre une guidance auprès de la Maison de justice<sup>(5)</sup> de leur domicile. Elle a pour but l'accompagnement des personnes,

mais doit surtout s'assurer du bon respect des conditions de la libération et le cas échéant rendre un rapport au ministère de la Justice, qui devra statuer sur l'éventuelle révocation de la mesure (retour en détention). Les Maisons de justice (sous tutelle du ministère de la Justice) exercent donc davantage une mission de contrôle (libération conditionnelle, sursis probatoire...) que d'aide à la réinsertion.

#### Se réinsérer...mais dans quel système ?

En conclusion, il est difficile de réussir une politique d'insertion dans un système qui s'attaque toujours davantage aux conséquences qu'aux causes de la fracture sociale. Car le nœud du problème est là : "les classes

## Des prisons pour sortir de la crise économique ?

Dans un récent article, Philippe Mary, professeur à l'ULB, jette un fameux pavé dans la marre en affirmant que pour les pouvoirs politiques, les prisons représentent une aubaine... en termes de création d'emplois. On comprend dès lors un peu mieux le choix d'investir dans la construction de nouvelles prisons plutôt que dans la réinsertion...

« Basée sur de nombreuses erreurs<sup>(1)</sup> et allant à l'encontre de la plupart des analyses criminologiques ou des recommandations d'instances internationales, une telle politique (d'augmentation de la capacité carcérale, Ndlr) constitue un tournant significatif dans la réflexion sur la place de la prison, non pas dans l'arsenal pénal, mais, plus globalement, dans la société. En effet, dans son complément au Masterplan du 23 décembre 2008, Stefaan De Clerck, oubliant sa note de 1996, en est venu à faire la promotion de la construction de nouvelles prisons avec un argumentaire avant tout économique. Sous le titre « Impact social des prisons », ce n'est plus la place de celles-ci dans la société qui est examinée, mais, avant tout, l'importance de leurs retombées économiques, en termes d'emplois directs (une prison de 444 places en fournirait 500 pour « au moins 100 ans »<sup>(2)</sup>) ou indirects (la police locale pour le transport des détenus, les organismes d'aide aux détenus, les maisons de justice, les divers fournisseurs de la prison...), sans oublier l'activité générée par l'arrivée de membres du personnel s'établissant dans la région avec leur famille (logements, commerces, écoles,...). C'est ensuite l'impact sur l'environnement qui est mis en avant, sous une forme quasiment publicitaire, pour souligner le peu de nuisances, notamment sonores (« la prison est un voisin très calme pour les riverains ») ou environnementales (« les prisons sont très peu polluantes (...) pas plus qu'une chambre d'étudiant par exemple »). Le ministre mettra même cyniquement en avant que les centres de détention pour mineurs créent encore moins de nuisances que les prisons: moins de visiteurs, moins d'activités des organismes extérieurs et quasiment pas de travail en atelier. L'impact social des prisons se réduit ainsi à cette autre forme de « consumérisme » pénal<sup>(3)</sup> où le client n'est plus le justiciable, mais des autorités communales en mal de développement - dont certaines ont d'ailleurs bien compris le message et n'ont pas ménagé leurs efforts pour obtenir « leur » prison<sup>(4)</sup>. D'aucuns vont jusqu'à y voir une piste sérieuse pour sortir de la crise économique actuelle<sup>(5)</sup>. »

1. Selon mes propres calculs sur base des données du masterplan qui, quant à lui, parle de 1.500 places. Pour une analyse plus détaillée du masterplan, je me permets de renvoyer à mon étude "Les lois pénitentiaires sont-elles faites pour entrer en vigueur?", in Cartuyvels Y., Guillain Ch., Tulkens Fr.(dir.), La peine dans tous ses états. En hommage à Michel van de Kerchove, Bruxelles, Larciér, 2010, pp. 171-187.

2. Communiqué de presse du 23 décembre 2008, p. 8.

3. Kaminski D., "Les droits des détenus au Canada et en Angleterre: entre révolution normative et légitimation de la prison", in De Schutter O. et Kaminski D. (dir.), L'institution du droit pénitentiaire. Enjeux de la reconnaissance de droits des détenus, Paris/Bruxelles, L.G.D.J./Bruylant, 2002, p.105. Voir aussi du même auteur Pénalité, management, innovation, Namur, Presses universitaires de Namur, 2010.

4. Exemple non isolé (mais un peu plus médiatisé): dans une interview donnée au journal Le Soir des 26 et 27 avril 2008 (p. 7), le bourgmestre de La Louvière reprenait ainsi l'argumentaire économique du ministre pour plaider en faveur de l'installation d'une prison sur le territoire de sa commune.

5. Dans un dossier consacré à la relance économique, le journal Le Soir n'hésitait pas à faire figurer la construction de prisons comme deuxième piste de relance (6 février 2009, p. 3).

Extrait d'un article "Place & sens de la prison en Belgique : entre discours et pratiques" de Philippe Mary, Professeur ordinaire à l'Université Libre de Bruxelles (ULB), publié dans le Dossier "La prison comme réponse sociale" in L'Observatoire n° 66/2010 ©



sacrifiées par le modèle économique actuel se voient de plus en plus quadrillées, surveillées, criminalisées puis reléguées par le système pénal".<sup>(6)</sup> Dans un tel contexte, donner voix au chapitre aux personnes détenues constitue une option politique que de nombreuses associations actives dans et hors prison tentent de relever (dont le Cefoc qui organise des ateliers d'éducation permanente à Lantin et à Jamioulx). Force est de reconnaître que, malgré les nombreux efforts, l'impact de leur action reste limité et leurs marges de manœuvre réduites.

Pour que les démarches d'éducation et de formation produisent des effets durables, il est essentiel de renforcer les ponts entre les acteurs de formation et tous les intervenants, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la prison. Plus fondamentalement encore, c'est un profond changement de l'institution carcérale et de la société en général qu'il faut opérer pour réussir une "réaffiliation sociale" des détenus. Rien ne sert de transformer et de "socialiser" les détenus si la prison et le regard de l'opinion publique n'évolue pas. Au-delà d'une impérieuse nécessité d'améliorer les conditions de détention et d'augmenter les chances de réinsertion, c'est donc bien le sens et les valeurs véhiculées par le système pénal qu'il faut mettre en débat. Car « *Aujourd'hui, les « réalistes », soucieux d'aménager le court terme de la vie quotidienne des détenus, l'emportent sur les « utopistes » qui tablent sur l'abolition de la prison à long terme. Ni le manque d'efficacité ni les déficits de légitimité de la prison n'affectent sérieusement l'existence de l'institution carcérale.* »<sup>(7)</sup>

Et ce ne sont pas les arguments du ministre de la Justice Stefaan Declerck à propos de la construction de nouvelles prisons qui démentiront ce propos...

**Monique Van Dieren**

1. Sources : *Echanges de pratiques*, rapport Grundvig 2008-2010. Voir aussi F. SCHOENAERS, D. DELVAUX, C. DUBOIS, S. MEGHERBI, *Activités d'enseignement et de formation en prison : état des lieux en Communauté française*, Université de Liège Fondation Roi Baudouin, mai 2009.

2. Cf. *Décret de la Communauté française du 19 juillet 2001 relatif à l'aide sociale aux détenus en vue de leur réinsertion sociale*. <http://www.aidedetenus.cfwb.be/telechargements/Décret-19-07-01-coordonné-CDA-30.10.09.pdf>

3. Sabrina FELICIANI, assistante sociale à la prison d'Iltre, citée dans *La Libre Belgique* du 4 août 2011.

4. Rapport d'activités 2010 de l'asbl Aprés

5. Les maisons de justice sont des services publics fédéraux du ministère de la Justice, il en existe une par arrondissement judiciaire. Elles assurent entre autres, la guidance et le contrôle des personnes en libération sous condition ou porteuses d'un bracelet électronique.

6. *Se former en prison, l'impossible défi ?* Cefoc, p. 96 à 99.

7. L'institution du droit pénitentiaire. Enjeux de la reconnaissance de droits aux détenus, sous la direction d'Olivier De Schutter et Dan Kaminski. Ed Bruylant, 2002

**Equipe de rédaction :**  
Claudia Benedetto,  
Jean-Michel Charlier, Christine Steinbach,  
Monique Van Dieren  
**Rédactrice en chef :** Monique Van Dieren  
**Mise en page :** Hassan Govahian  
**Editeur responsable :** Christine Steinbach,  
48 rue de Gembloux, 5002 - Namur  
Tél : 081/73.40.86 - Fax : 081/74.28.33  
Courriel : secretariat@equipespopulaires.be

**Prix au n° : 1€50**

**Pour s'abonner à Contrastes et La Fourmilière**

(10 € par an pour 6 numéros) :

- Versez 10 € au compte BE46 7865 7139 3436 des Equipes Populaires, avec la mention : "Abonnement à Contrastes" + votre nom.





M. Van Dieren

## Rêve d'évasion...

*"En prison, je me sentais libre",* explique Patrick en page 13.

Pour ceux qui sont derrière les barreaux, l'envie -ou le besoin- d'évasion revêt sans aucun doute un caractère vital. Et pour cela, il y a mille et une manières, réelles ou fictives, douces ou violentes, spontanées ou préméditées, solitaires ou solidaires, d'ouvrir la cage aux oiseaux...

# S O M M A I R E

## 3 LA PRISON AU QUOTIDIEN

*Les prisons belges ne sont pas des hôtels quatre étoiles. Avec la surpopulation carcérale, la situation dans les prisons belges se dégrade fortement.*

*En page 6, interview de **Patrick Vanderveiken**, conseiller moral.*

## 8 SURPOPULATION : LA MARMITE BOUT !

*La population carcérale a presque doublé en 30 ans. Le recours abusif à la détention préventive, l'allongement des peines et le faible développement des peines alternatives en sont les causes principales.*

## 10 INTERVIEW :

***Patrick**, ex-détenu : En prison, j'ai eu un "Magic Moment".*

*En page 14, Regards croisés entre un coupable et une victime.*

## 15 LA PRISON, ET APRÈS ?

*Augmenter les chances de réinsertion des détenus est essentiel, tant pour leur assurer une vie décente après la sanction que pour éviter le risque de récidive. Pourtant, le constat est loin d'être encourageant.*

*En page 16, interview de **Françoise Thiéry**, directrice de l'asbl APRES.*

### Contact :

Equipes Populaires,  
48 rue de Gembloux, 5002 - Namur 081/73.40.86  
secretariat@equipespopulaires.be

Avec le soutien de :

